



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **16 JAN. 2024**
N°2023-148

Conseil municipal
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, quinze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi sept décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatifs aux « Politiques communales du logement social comparées au sein de l'EPT Paris Est Marne et Bois, exercices 2014 et suivants »

Rapporteur : M. NGANDE

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, , M. FAUTRE, M. LURIER, , M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme CARPE (donne procuration à Mme BENAHMED), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme PARLOUAR), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme ABCHICHE), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), , M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL), M. SOLARO, Mme ADOMO

Secrétaire de séance : M. LATRONCHE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 41

Nombre de procurations : 6

Nombre de votant(e)s : 47

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction générale adjointe
Séance du conseil municipal du 13 décembre 2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L243-9 et suivants du Code des Juridictions financières,

Vu le rapport du Président de la Chambre régionale des compte Ile de France transmis le 11 octobre 2023 comportant les observations définitives de la Chambre,

Vu la présentation par M. le Maire de Champigny-sur-Marne du rapport du Président de la Chambre régionale des compte Ile de France au Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne, réuni en séance le 13 décembre 2023,

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 5 décembre 2023 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission : Aménagement du territoire et développement urbain – Politique du logement et amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion – Economie solidaire – Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme, émis lors de sa séance en date du 6 décembre 2023 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission : Cadre de vie – Espaces publics – Réseaux – Environnement et développement durable – Développement des transports en commun –Partage de l'espace public – Déplacements – Sécurité – ASVP, émis lors de sa séance en date du 4 décembre 2023;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission : Solidarité – Action sociale – Prévention – Santé – Politique en direction des seniors - Condition animale, émis lors de sa séance en date du 4 décembre 2023 ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission : Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective – Enfance – Petite enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux –Droits des femmes, émis lors de sa séance en date du 5 décembre 2023 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission : Politique culturelle – Politique sportive –Projets de solidarité internationaux – Comité de Jumelage – Initiatives festives –Vie Associative, émis lors de sa séance en date du 4 décembre 2023.

Considérant ce qui suit :

La Chambre régionale des comptes Île-de-France a réalisé une étude comparative relative à la politique du logement social menée par deux communes limitrophes, de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois dans le Val-de-Marne, après 20 ans de mise en application de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) qui impose aux communes de disposer de 25% de logements sociaux.

Ce contrôle a été notifié à la ville de Champigny-sur-Marne par courrier en date du 15 avril 2022 et a démarré le 24 mai 2022 suite à la réunion d'ouverture de contrôle.

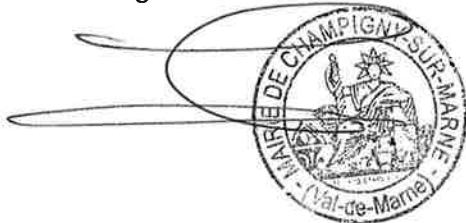
Suite à la transmission de l'ensemble des éléments demandés par la CRC, le Président de la Chambre régionale des comptes a transmis le 11 octobre 2023, le rapport comportant les observations définitives de la Chambre.

C'est ce rapport qui est présenté au Conseil Municipal du 13 décembre 2023.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif aux « Politiques communales du logement social comparées au sein de l'EPT Paris Est Marne et Bois, exercices 2014 et suivants ».

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



A large, stylized signature in black ink is written over a circular official stamp of the Mayor of Champigny-sur-Marne. The stamp features a coat of arms and the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE - Val-de-Marne'.

Le secrétaire de séance
Monsieur Patrice LATRONCHE
Conseiller municipal



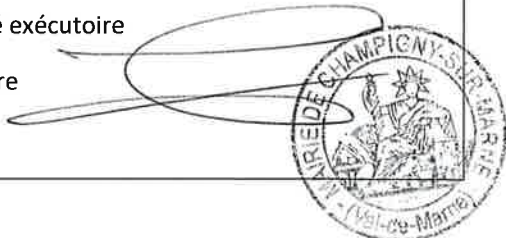
A signature in blue ink is written over a circular official stamp of the Secretary of the Municipal Council of Champigny-sur-Marne. The stamp features a coat of arms and the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE - Val-de-Marne'.

Transmission en préfecture, le **16 JAN. 2024**

Publication, le **16 JAN. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire



A large, stylized signature in black ink is written over a circular official stamp of the Mayor of Champigny-sur-Marne. The stamp features a coat of arms and the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE - Val-de-Marne'.